

Parc éolien de Blancs Monts

Communes d'Aumâtre et de Frettecuisse (80)



Etude d'incidences Natura 2000

Septembre 2020



INTRODUCTION

Dans le cadre d'un projet de parc éolien situé sur les communes d'Aumâtre et de Frettecuisse (département de la Somme, région Hauts-de-France), la société Global Wind Power a confié au cabinet d'études CALIDRIS la réalisation d'une étude environnementale sur le site d'implantation envisagé.

Or, on trouve dans un périmètre de vingt kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), de ce parc éolien, huit sites Natura 2000 (7 ZSC et 1 ZPS).

Le projet de parc éolien est donc susceptible d'avoir une incidence sur ces sites Natura 2000. Une étude des incidences du projet sur ces sites Natura 2000 doit donc être réalisée, au regard des objectifs de conservation ; c'est-à-dire au regard de l'ensemble des mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et flore sauvages inscrites aux directives « Habitats » et « Oiseaux » pour lesquelles les sites ont été désignés dans un état de conservation favorable.

L'évaluation des incidences est une transcription française du droit européen. La démarche vise à évaluer si les effets du projet sont susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des espèces inscrites aux directives « Habitats » et « Oiseaux » pour lesquelles les sites ont été désignés sur les sites Natura 2000 concernés. Cette notion, relative à l'article R-414.4 du code de l'environnement est différente de l'étude d'impact qui se rapporte à l'article R-122 du même code.

Sommaire

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION..... | 2 |
| CADRE GENERAL DE L'ETUDE..... | 4 |
| 1. Cadre réglementaire..... | 4 |
| 2. Approche méthodologique de l'évaluation des incidences..... | 5 |
| 3. Présentation du projet de parc éolien de Blancs Monts et du site d'implantation | 8 |
| 4. Présentation des sites Natura 2000 concernés par le projet..... | 11 |
| METHODOLOGIE | 17 |
| 1. Définition de l'étude..... | 17 |
| 2. Outils de références utiles à l'évaluation des incidences | 17 |
| ÉTAT INITIAL..... | 18 |
| 1. Espèces d'oiseaux présentes dans les sites Natura 2000 | 18 |
| 2. Espèces d'oiseaux présentes dans les sites Natura 2000 observées sur la zone de projet | 19 |
| 3. Espèces de chiroptères présentes dans les sites Natura 2000 | 21 |
| 4. Espèces de chiroptères présentes dans les sites Natura 2000 observées sur la zone de projet | 21 |
| 5. Synthèse des éléments d'intérêt européen sensible au projet de parc éolien | 25 |
| CONCLUSION..... | 26 |

Liste des cartes

| | |
|--|----|
| Carte n°1 : Localisation de la zone d'implantation potentielle | 8 |
| Carte n°2 : Projet final avec aménagements annexes | 10 |
| Carte n°3 : Localisation des sites Natura 2000 autour de la ZIP..... | 12 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Nombre de contacts de Grand Rhinolophe par point d'écoute et par saison | 22 |
| Figure 2 : Répartition des contacts de Grand Murin par point d'écoute et par saison | 24 |



CADRE GENERAL DE L'ETUDE

1. Cadre réglementaire

L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces, dénommé Natura 2000. Le réseau Natura 2000 a été institué par la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive « Habitats ». La mise en œuvre de cette directive amène à la désignation de Zones Spéciales de Conservation (**Z.S.C.**).

Le réseau Natura 2000 s'appuie également sur la Directive 2009/147/CEE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux ». Elle désigne des Zones de Protection Spéciales (**Z.P.S.**).

Bien que les Directives « Habitats » et « Oiseaux » n'interdisent pas formellement la conduite de nouvelles activités sur les sites Natura 2000, les articles 6-3 et 6-4 imposent de soumettre les plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur les objectifs de conservation du site, à une évaluation appropriée de leurs incidences sur les espèces et habitats naturels qui ont permis la désignation du site Natura 2000 concerné.

L'article 6-3 conduit les autorités nationales compétentes des États membres à n'autoriser un plan ou un projet que si, au regard de l'évaluation de ses incidences, il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré. L'article 6-4 permet cependant d'autoriser un projet ou un plan en dépit des conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site, à condition :

- ✚ qu'il n'existe aucune solution alternative ;
- ✚ que le plan ou le projet soit motivé par des raisons impératives d'intérêt public majeures ;

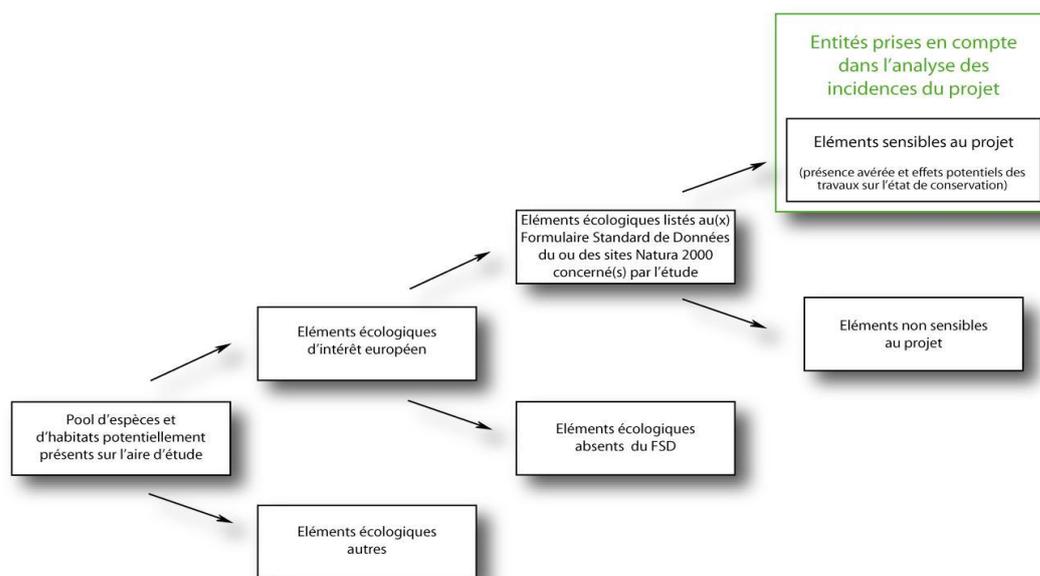
- ✦ d'avoir recueilli l'avis de la Commission européenne lorsque le site abrite un habitat naturel ou une espèce prioritaire et que le plan ou le projet est motivé par une raison impérative d'intérêt public majeure autre que la santé de l'Homme, la sécurité publique ou des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- ✦ que l'État membre prenne toute mesure compensatoire nécessaire pour garantir la cohérence globale du réseau Natura 2000, ces mesures devant être notifiées à la Commission.

Au niveau national, ces textes de loi sont retranscrits dans les articles L.414-4 à 7 du code de l'environnement.

2. Approche méthodologique de l'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences porte uniquement sur les éléments écologiques ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés par l'étude. Elle ne concerne donc pas les habitats naturels et espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire ou prioritaire, même s'ils sont protégés par la loi. En outre, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire, nouvellement mis en évidence sur le site et n'ayant pas été à l'origine de la désignation du site (non mentionnés au Formulaire Standard de Donnée -FSD), ne doivent pas réglementairement faire partie de l'évaluation des incidences du projet. Enfin, les éléments d'intérêt européen pris en compte dans l'analyse des incidences doivent être « sensibles » au projet. **Une espèce ou un habitat est dit sensible lorsque sa présence est fortement probable et régulière sur l'aire d'étude et qu'il y a interférence potentielle entre son état de conservation et/ou celui de son habitat d'espèce et les effets des travaux ou de l'exploitation.** Ainsi, les éléments pris en compte dans l'évaluation des incidences doivent suivre le schéma suivant :

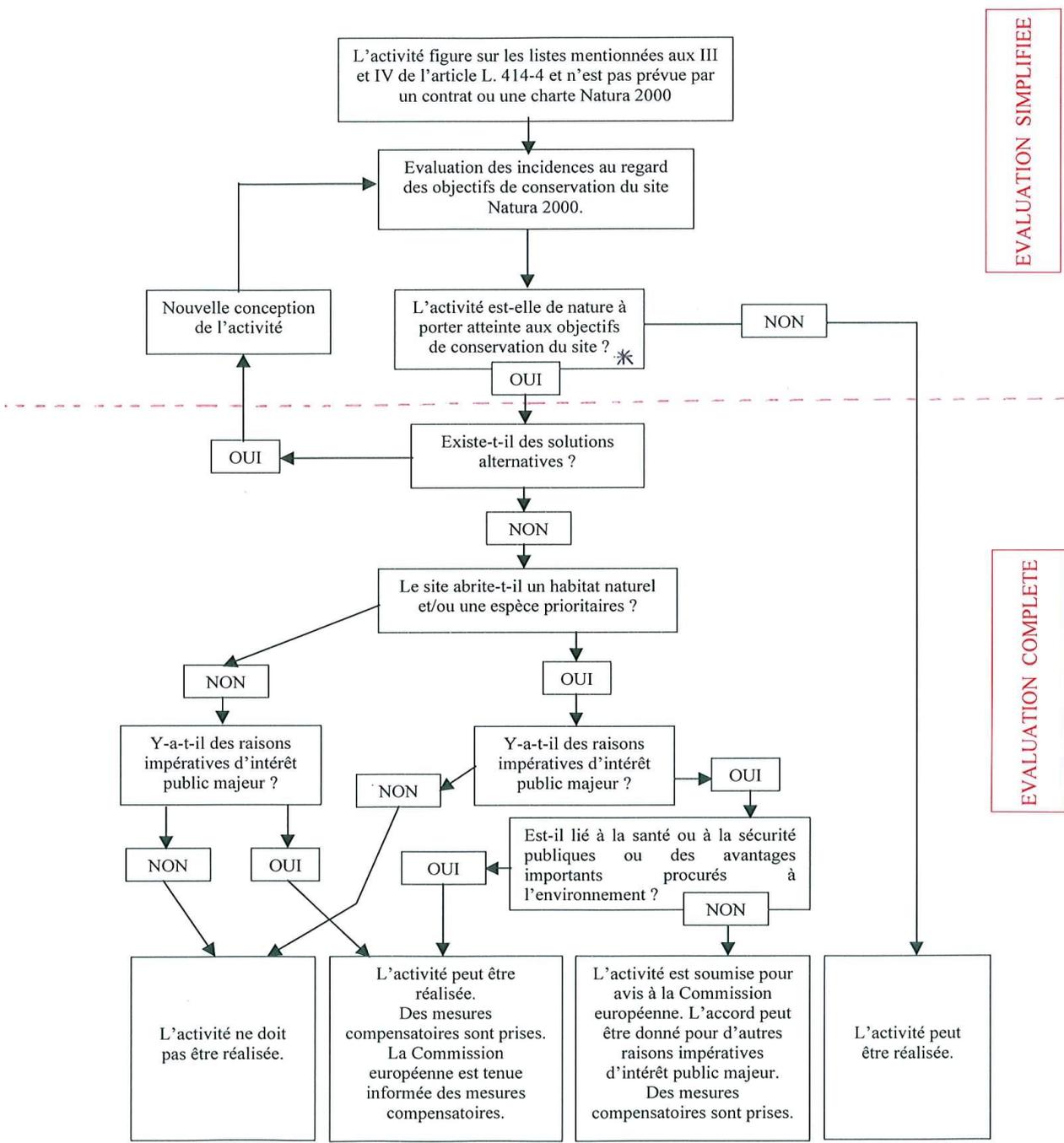
La démarche de l'étude d'incidences est définie par l'article R414-23 du code de l'environnement et suit la démarche exposée dans le schéma suivant :



L'étude d'incidences est conduite en deux temps (confer schéma page suivante) :

Une évaluation simplifiée. Cette partie consiste à analyser le projet et ses incidences sur les sites Natura 2000 sur lesquels une incidence potentielle est suspectée. Si cette partie se conclut par une absence d'incidence notable sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000, alors le projet peut être réalisé. Dans le cas contraire, débute le deuxième temps de l'étude.

Une évaluation complète. Cette partie a pour but de vérifier en premier l'existence de solutions alternatives. Puis si tel n'est pas le cas de vérifier s'il y a des justifications suffisantes pour autoriser le projet. Dans ce dernier cas, des mesures compensatoires doivent être prises.



EVALUATION SIMPLIFIEE

EVALUATION COMPLETE

* compte-tenu des mesures d'atténuation ou de suppression prévues à l'article R414-23 III (code environnement)

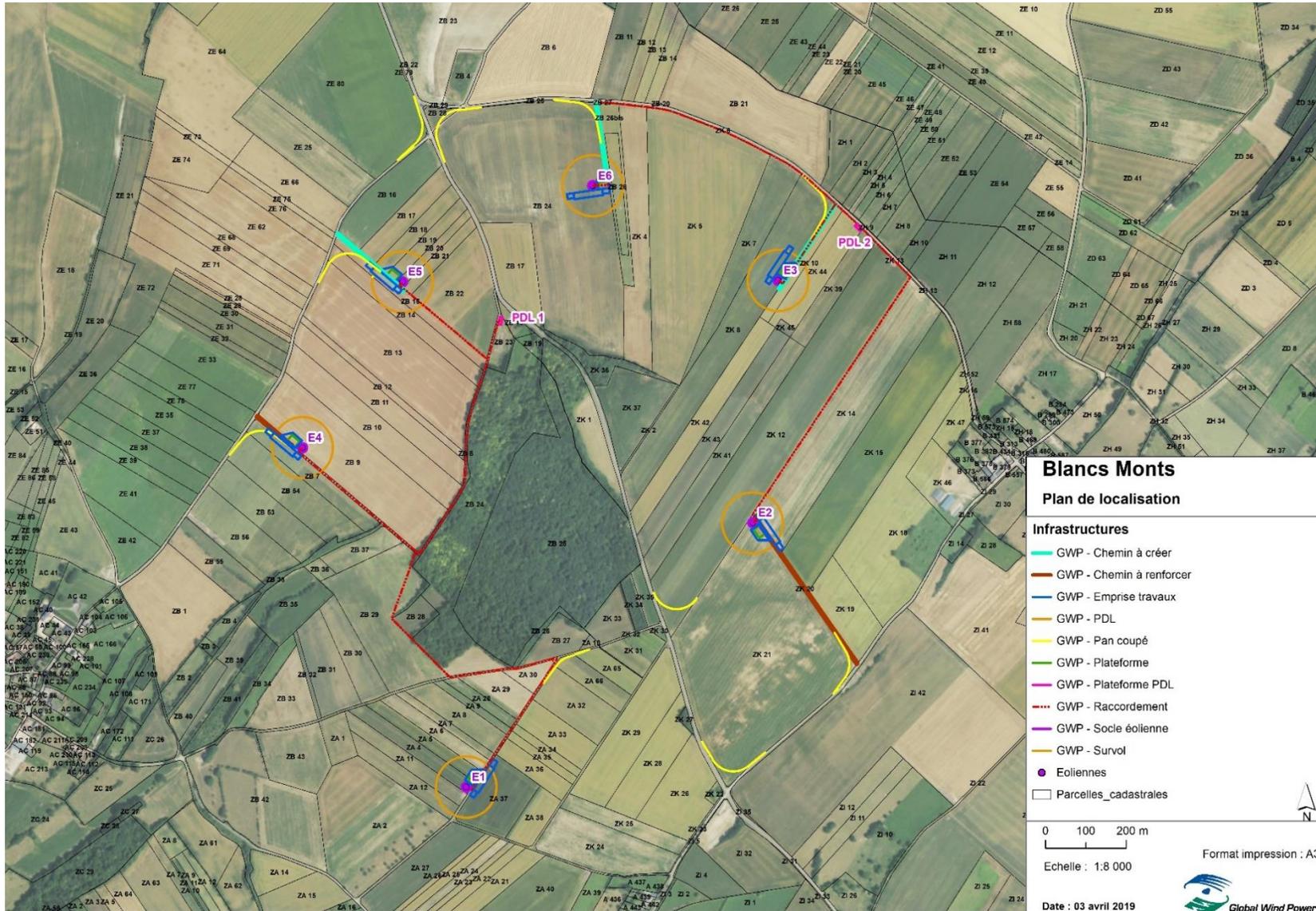
3. Présentation du projet de parc éolien de Blancs Monts et du site d'implantation

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située dans le département de la Somme (80), sur les communes d'Aumâtre et de Frettecuisse, au sud de Oisemont. Le site chevauche deux routes départementales (D29 et D195). Le paysage est vallonné, quelques bois de tailles différentes agrémentent la présence importante de parcelles cultivées.



Carte n°1 : Localisation de la zone d'implantation potentielle

Le projet comporte six éoliennes, toutes implantées dans des parcelles cultivées, à plus de 200 mètres des lisières forestières. Il nécessitera quelques aménagements annexes tels que des voies d'accès, des plateformes de montage, ainsi que des postes de livraison qui sont situés majoritairement en culture (*confer* carte suivante).



Carte n°2 : Projet final avec aménagements annexes

4. Présentation des sites Natura 2000 concernés par le projet

4.1. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres.

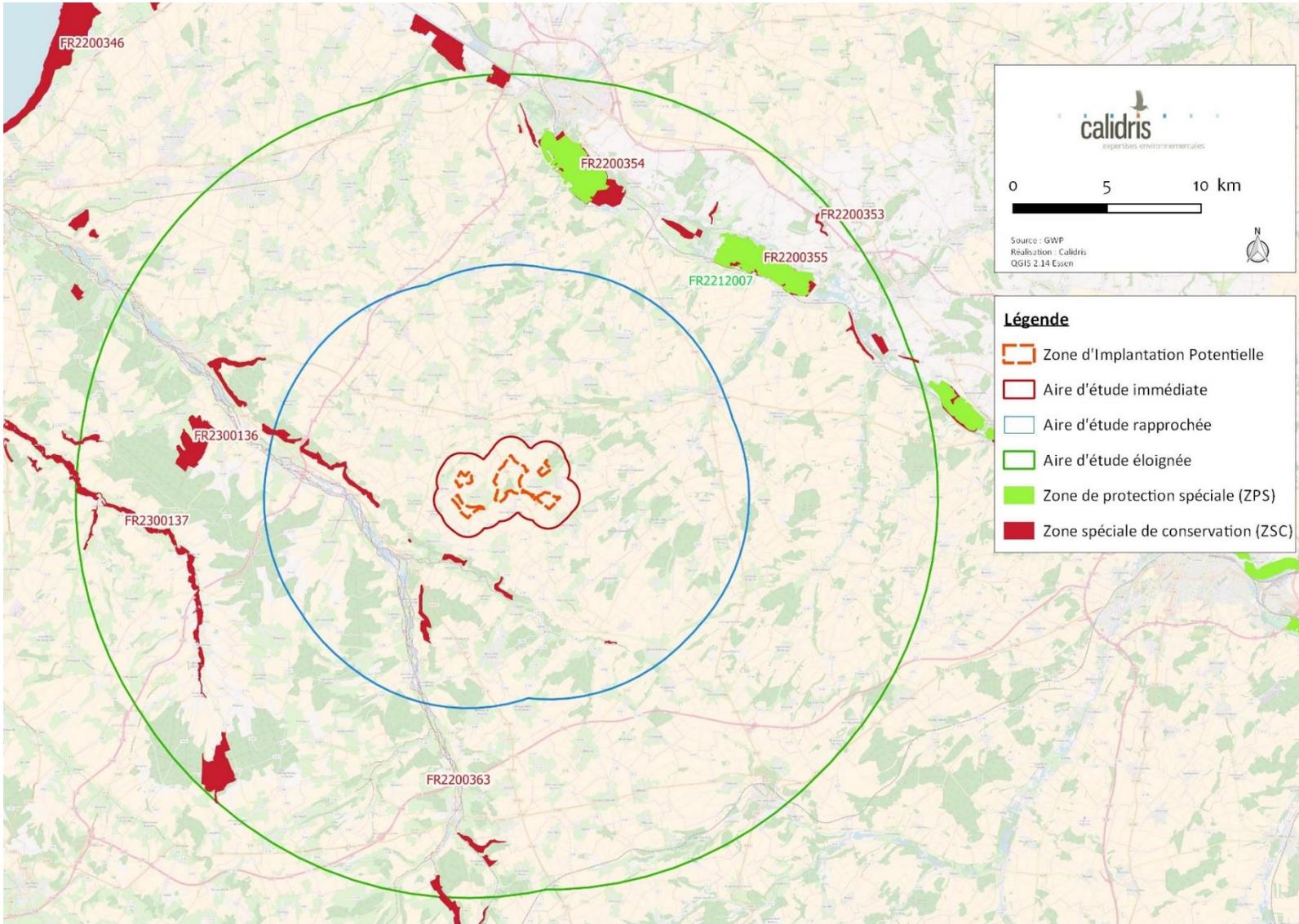
Dans un rayon de vingt kilomètres autour du projet de parc éolien de Blancs Monts, huit sites Natura 2000 sont présents. Il s'agit de sept ZSC et d'une ZPS. Le site le plus proche est distant d'environ 2 kilomètres, le plus éloigné de 19 km.

Le projet n'empiète donc pas sur ces sites (*confer* carte suivante).

Sept des huit sites Natura 2000 mentionnent des chiroptères et des oiseaux à leur formulaire Standard de Données (FSD) et sont donc potentiellement concernés par le projet.

Le formulaire Standard de Données du site « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional » (FR2200353) principalement intéressant pour sa flore et son entomofaune ne mentionne pas de chiroptères dans son FSD. En effet, seule une espèce d'insecte y est inscrite. De plus, les populations présentes dans ce site ont un rayon d'action trop faible pour être impactées par le projet de parc de Blancs-Monts, situé à environ 19 kilomètres de ce site Natura 2000. Le projet concerné n'aura donc pas d'incidences sur l'état de conservation des espèces qui ont permis la désignation de ce site Natura 2000.

Enfin, il faut retenir que pour les autres sites Natura 2000 identifiées dans un rayon de 20 km autour du site, les effets attendus du projet ne sont pas susceptibles de générer des incidences négatives quant aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces de plantes, d'amphibiens, de poissons et d'invertébrés mentionnés au Formulaire standard de Données (FSD). En effet, la distance qui sépare ces sites Natura 2000 du projet est trop importante pour qu'il y ait une interaction entre ces habitats, les espèces et les éoliennes du site de Blancs-Monts.



Carte n°3 : Localisation des sites Natura 2000 autour de la ZIP

4.2. Présentation des sites Natura 2000 (ZSC)

Le site FR2200363 « Vallée de la Bresle »

Situé à environ 2 kilomètres de la ZIP, le site de la vallée de la Bresle rassemble quatre sous-unités : Le lit mineur de la Bresle, les coteaux et vallées de la Basse-Bresle, les coteaux de la Bresle moyenne et du Liger et les coteaux et vallée de la Haute-Bresle.

La Bresle est une rivière présentant un fort intérêt ichtyologique avec notamment 5 espèces de poissons de la directive. Mais aussi, la présence de l'Écrevisse à pieds blancs, ainsi que diverses espèces peu communes d'odonates.

Les coteaux et vallées représentent des noyaux d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles. L'intérêt de ces coteaux est principalement floristique mais l'on retrouve aussi certaines espèces remarquables d'oiseaux, notamment dans les zones forestières (rapaces et passereaux sylvoles). On retrouve aussi d'autres espèces faunistiques remarquables avec notamment la présence du chat sauvage et de 4 espèces de chauve-souris dans une des rares cavités de la Picardie occidentale (Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées et Murin de Bechstein).

Des interférences sont possibles avec le parc éolien pour les chiroptères inscrits au FSD du site.

Le site FR2300136 « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes »

Situé à environ 13 kilomètres de la ZIP, ce site éclaté est formé de différents éléments de la forêt d'Eu et des pelouses crayeuses adjacentes.

La forêt d'Eu elle-même possède un habitat de la directive avec des stations mésoclines et calcicoles remarquables. Le secteur nord renferme de surcroît des milieux acides et humides. Les pelouses calcicoles du Petit Caux sont très riches. Deux espèces de papillons de l'annexe II, dont une prioritaire, s'y développent, auxquelles s'ajoutent plusieurs espèces végétales intéressantes.

Le site est aussi fréquenté par deux espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de la directive habitats : Le Grand Rhinolophe et le Grand murin.

Des interférences sont possibles avec le parc éolien, notamment pour les chiroptères.

Le site FR2200355 « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »

Situé à environ 14 kilomètres de la ZIP, ce vaste ensemble de milieux humides tourbeux et de coteaux, présente un cortège typique et représentatif d'habitats (milieux tourbeux alcalins, roselières, cariçaias, pelouses calcicoles, etc.). Les intérêts spécifiques sont en conséquence nombreux et élevés, surtout floristiques. On retrouve cependant quelques oiseaux paludicoles remarquables, ainsi que trois espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de la directive habitats (Murin à oreilles échancrées, Grand Murin et Grand Rhinolophe).

Des interférences sont possibles avec le parc éolien vis-à-vis des chiroptères fréquentant le site.

Le site FR2300137 « L'Yères »

Situé à environ 14 kilomètres de la ZIP, ce site comprend le lit mineur de l'Yères et de ses affluents, ainsi que des zones humides et des secteurs prairiaux et boisés répartis sur l'ensemble du lit majeur de l'Yères. Cette dernière présente un fort potentiel piscicole en raison de son bon état de conservation et abrite 3 espèces de poisson de l'annexe II. Cette zone a aussi été désignée afin de constituer un corridor de protection autour des cours d'eau et des sources.

Le site est également constitué d'une partie des zones humides du lit majeur, et d'un ensemble de secteurs prairiaux, boisé. Ces secteurs ne sont pas les plus représentatifs ni les plus remarquables pour ces habitats, mais ils abritent malgré tout une flore d'un fort intérêt patrimonial et deviennent rares à l'échelle de la région Haute-Normandie.

Deux espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II fréquentent ce site Natura 2000, le Grand Murin et le Grand Rhinolophe.

Des interférences sont possibles avec le parc éolien vis-à-vis des chiroptères fréquentant le site.

Le site FR2200354 « Marais et monts de Mareuil-Caubert »

Situé à environ 14 kilomètres de la ZIP, ce vaste complexe tourbeux offre une extraordinaire panoplie d'étangs, de marais et de prés tourbeux. Ce sont essentiellement les séries aquatiques et

de bas-marais paratourbeux à tourbeux qui concentrent les habitats majeurs pour la directive. Associé aux Monts de Caubert, ce site accueille aussi un complexe de pelouses calcaires froides et thermophiles avec un chapeau jadis de prés acidoclines oligo-mésotrophes atlantiques.

Les intérêts spécifiques sont nombreux et élevés, surtout floristiques. Mais le site accueille aussi une importante diversité d'espèces d'oiseaux paludicoles en période de nidification (rapaces, anatidés, passereaux notamment fauvettes, ardéidés). Trois espèces de chiroptères sont aussi mentionnées dans le FSD du site : Le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin et le Grand Rhinolophe.

Des interférences sont possibles avec le parc éolien.

Le site FR2200346 « Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie) »

Situé à environ 19 kilomètres de la ZIP, ce site associe différentes unités géomorphologiques : système dunaire, estuaires, levées de galets, falaises maritimes crayeuses, estuaires fossiles.

La diversité d'habitats littoraux (66 relevant de la directive Habitat) est tout à fait exceptionnelle et les intérêts spécifiques sont en conséquence très marqués. On retrouve ainsi une importante diversité floristique avec de nombreuses espèces rares et menacées dont 2 de la directive habitats et 40 protégées en France. Sur le plan faunistique, on retrouve un site majeur de reproduction en France pour le Phoque veau marin. Mais aussi un site de halte migratoire et une zone d'hivernage de valeur internationale pour les estuaires. On retrouve aussi des cortèges entomologiques spécialisés des biotopes salés à minéralisés et cortèges xérothermophiles des dunes. Concernant l'ichtyofaune, plusieurs espèces sont menacées dont 1 de la directive habitats.

Une espèce de chiroptères est mentionnée dans le FSD de ce site, le Murin à oreilles échancrées.

Les interférences avec le parc éolien sont peu probables compte tenu des exigences biologiques des espèces inscrites au FSD et de la distance de ce site avec la ZIP.

Le site FR2200353 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional »

Situé à environ 19 kilomètres de la ZIP, ce site est composé de deux noyaux de vallées sèches crayeuses. Celles-ci constituent un ensemble représentatif et exemplaire des potentialités de pelouses calcaires du plateau picard central. Les secteurs de pelouses et les jachères situées à

proximité accueillent notamment quelques espèces d'orthoptères et de lépidoptères à fort enjeu de conservation en Picardie.

Les interférences avec le parc éolien sont peu probables compte tenu des faibles capacités de dispersion des espèces inscrites au FSD et de la distance de ce site avec la ZIP.

4.3. Présentation des sites Natura 2000 (ZPS)

Le site FR2212007 « Etangs et marais du bassin de la Somme »

Situé à environ 14 kilomètres de la ZIP, ce site englobe des portions de la vallée de la Somme comportant deux profils distincts : une zone de méandres et une zone plus linéaire. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves.

L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluviatile migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres. Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, et passereaux), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...). Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

Des interférences sont possibles avec le parc éolien.



METHODOLOGIE

1. Définition de l'étude

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), une étude d'impact a été réalisée. La société Calidris a élaboré le volet faune, flore de cette étude d'impact. La présente étude d'incidences a été réalisée sur la base des éléments recueillis dans le cadre de l'étude d'impact.

2. Outils de références utiles à l'évaluation des incidences

2.1. Références relatives aux sites Natura 2000

Nous nous sommes référés aux informations fournies sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel et en cas de besoin aux documents d'objectifs des sites. D'autres ouvrages de référence traitant de l'écologie des espèces et des habitats naturels présents sur le site ont également été consultés (Cahiers d'Habitats).

2.2. Références relatives au projet

L'ensemble des caractéristiques du projet nous a été fourni par la société Global Wind Power, porteur du projet de parc éolien.

2.3. Investigation de terrain

Nous avons basé l'état initial de l'étude sur les investigations de terrain réalisées sur le site par la société Calidris dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact. Ces investigations ont été conduites sur un cycle biologique complet (confer étude d'impact).

1. Espèces d'oiseaux présentes dans les sites Natura 2000

ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme »

Dix espèces d'oiseaux sont inscrites dans le FSD du site Natura 2000 inventorié dans un rayon de 20 km autour du site de Blancs Monts.

Tableau 1 : Espèces de chiroptères inscrites aux FSD des sites Natura 2000

| Code Natura 2000 | Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|------------------|-------------------------|------------------------------|
| A022 | Blongios nain | <i>Ixobrychus minutus</i> |
| A023 | Bihoreau gris | <i>Nycticorax nycticorax</i> |
| A026 | Aigrette garzette | <i>Egretta garzetta</i> |
| A072 | Bondrée apivore | <i>Pernis apivorus</i> |
| A081 | Busard des roseaux | <i>Circus aeruginosus</i> |
| A082 | Busard Saint-Martin | <i>Circus cyaneus</i> |
| A119 | Marouette ponctuée | <i>Porzana porzana</i> |
| A193 | Sterne pierregarin | <i>Sterna hirundo</i> |
| A229 | Martin-pêcheur d'Europe | <i>Alcedo atthis</i> |
| A272 | Gorgebleue à miroir | <i>Luscinia svecica</i> |

2. Espèces d'oiseaux présentes dans les sites Natura 2000 observées sur la zone de projet

Parmi les dix espèces notées sur le site Natura 2000 « Etangs et marais du bassin de la Somme », deux ont été observées dans la ZIP de Blancs Monts.

2.1. Busard des roseaux

Le Busard des roseaux présente une répartition discontinue avec des noyaux de populations plus ou moins importants, répartis pour la majorité d'entre eux, sur la façade ouest du pays. On retrouve les plus importantes populations dans les marais de la façade atlantique, mais aussi, en moins grande densité en Camargue.

Le Busard des roseaux est une espèce de rapace diurne principalement inféodée aux milieux humides. Quelle que soit sa taille, la phragmitaie constitue l'habitat de prédilection pour la construction du nid, mais une simple bande de roseaux, ou une modeste cariçaie dans une prairie humide peuvent convenir. Phénomène récent, le Busard des roseaux s'installe de plus en plus fréquemment dans des friches, des cultures (céréales, colza), des prairies de fauche, des landes, et plus rarement dans des fourrés (Issa & Muller, 2015). Son régime alimentaire très varié comprend en priorité des mammifères morts ou vivants, notamment des rongeurs (Ingenbleek et al., 2004).

Contrairement au Busard cendré, le busard des roseaux est, dans la majorité des cas, sédentaire, notamment au sud de la Loire (Issa & Muller, 2015). Seules les populations septentrionales et orientales sont des vraies migratrices et hivernent dans la région méditerranéenne ainsi qu'au sud du Sahara (Gensbol, 2009). Les individus observés en migration en France proviennent essentiellement d'Europe occidentale et centrale et traversent Gibraltar pour rejoindre l'Afrique. Cette espèce, qui migre également sur un large front, est très peu dépendante de la topographie et des courants aériens, franchissant même les étendues maritimes (Elliot et al., 1952 ; Gibb, 1951 ; White, 1939). Le Busard cendré est principalement menacé par la disparition de son habitat, notamment la raréfaction des vastes roselières.

Sur la zone d'implantation potentielle, le Busard des roseaux n'a été observé qu'en période de migration. Un individu a été contacté en halte migratoire le 23/05/2018 et une femelle à l'automne en migration active, volant à environ 20 mètres d'altitude.

Ainsi l'enjeu pour le Busard des roseaux est faible sur le site concerné.

2.2. Busard Saint-Martin

La répartition géographique du Busard Saint-Martin en France apparaît assez uniforme et l'espèce n'est pas considérée menacée au regard de l'importance de ses effectifs nicheurs. Malgré des estimations peu précises obtenues au cours des enquêtes nationales, la tendance d'évolution apparaît favorable.

Le Busard Saint-Martin fréquente les milieux ouverts à végétation peu élevée. Depuis plusieurs décennies, il se reproduit en majorité dans les plaines cultivées, notamment dans les champs de céréales d'hiver. Les clairières forestières, les landes et les jeunes plantations de résineux sont également largement occupées dans plusieurs régions (ISSA & MULLER, 2015). Prédateur opportuniste, le Busard Saint-Martin capture une grande variété de proies, allant des insectes et vers au pigeon. Les campagnols, les oiseaux et leurs nichées (BRO et al., 2001), notamment ceux nichant au sol, constituent cependant l'essentiel du régime alimentaire (MILLON et al., 2002).

En août et septembre, les sites de reproduction sont désertés par un grand nombre d'adultes qui gagnent leurs zones d'hivernage situées dans le sud de la France ou dans le nord de l'Espagne. Les sédentaires restent surplace ou se dispersent à proximité de leurs sites de nidification. Les juvéniles également se dispersent vers le sud, dont certains atteignent l'Andalousie. En hiver, la France est fréquentée par des oiseaux venant du Nord et du Centre de l'Europe qui, selon les années, accueilleraient jusqu'à 35% (Russie exclue) de la population hivernante européenne (TOMBAL, 1996). Dès février, un grand nombre d'oiseaux remontent vers leurs sites de reproduction. Les busards hivernants ou migrateurs se déplacent isolément le jour et se regroupent le soir, formant des dortoirs collectifs, généralement dans des landes, des friches ou des zones humides.

Sur le site d'étude, l'espèce a été contactée en période de nidification, notamment lors du deuxième passage IPA. Cependant aucun comportement particulier permettant de mettre en évidence le statut reproducteur de l'espèce sur le site n'a été observée. Ainsi le Busard Saint-Martin semble fréquenter le site comme zone de chasse et survole potentiellement la totalité de la ZIP. L'espèce fréquente aussi la zone d'implantation potentielle en période de migration et en hiver.

L'enjeu est faible pour le Busard Saint-Martin sur le site d'étude.

3. Espèces de chiroptères présentes dans les sites Natura 2000

ZSC « Vallée de la Bresle », « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes », « Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie) », « Marais et monts de Mareuil-Caubert », « L'Yères » et « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »

Quatre espèces de chauves-souris sont inscrites aux FSD des sites Natura 2000 situés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP.

Tableau 2 : Espèces de chiroptères inscrites aux FSD des sites Natura 2000

| Code Natura 2000 | Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| 1304 | Grand rhinolophe | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> |
| 1321 | Murin à oreilles échancrées | <i>Myotis emarginatus</i> |
| 1323 | Murin de Bechstein | <i>Myotis bechsteinii</i> |
| 1324 | Grand Murin | <i>Myotis myotis</i> |

4. Espèces de chiroptères présentes dans les sites Natura 2000 observées sur la zone de projet

Parmi les quatre espèces présentes dans les sites Natura 2000 « Vallée de la Bresle », « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes », « Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie) », « Marais et monts de Mareuil-Caubert », « L'Yères » et « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » deux ont été observées dans la ZIP de Blancs Monts.

4.1. Grand Rhinolophe

L'aire de distribution et les effectifs du Grand Rhinolophe se sont dramatiquement réduits au cours du XXe siècle et ce principalement au nord et au centre de l'Europe. Cette importante diminution a été enregistrée en France jusqu'à la fin des années 1980. L'espèce se raréfie nettement au nord-est de la France. Le Grand Rhinolophe est classé « en danger » sur la liste rouge de Bourgogne (SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN & UICN France, 2015).

Espèce anthropophile troglophile, le Grand Rhinolophe installe ses colonies de reproduction au sein des bâtiments chauds possédant des ouvertures larges, au niveau des combles, et passe l'hiver sous

terre dans des cavités de toute sorte : anciennes carrières souterraines, blockhaus ou caves (ARTHUR & LEMAIRE, 2015). Il chasse principalement au niveau des pâturages extensifs bordés de haies, des lisières de forêts de feuillus, des haies et de la végétation riveraine (PIR, 1994; RANSOME & HUTSON, 2000). L'utilisation de gîtes intermédiaires lui permet de se reposer durant sa chasse. À l'aide de son uropatagium, il attrape ses proies en vol : lépidoptères, coléoptères, diptères, trichoptères et hyménoptères (RANSOME & HUTSON, 2000; BOIREAU & LE JEUNE, 2007). Ce régime alimentaire implique un vol qui ne semble jamais dépasser les 6m de haut (DIETZ *et al.*, 2010).

Le Grand Rhinolophe est sédentaire. Il parcourt généralement de 10 à 60 km entre ses gîtes d'hibernation et de mise bas (GAISLER, 2001).

Sur le site d'étude, le Grand Rhinolophe a uniquement été contacté au niveau des lisières de boisement, de façon anecdotique. **L'enjeu global pour cette espèce est faible sur la zone d'implantation du projet éolien.**

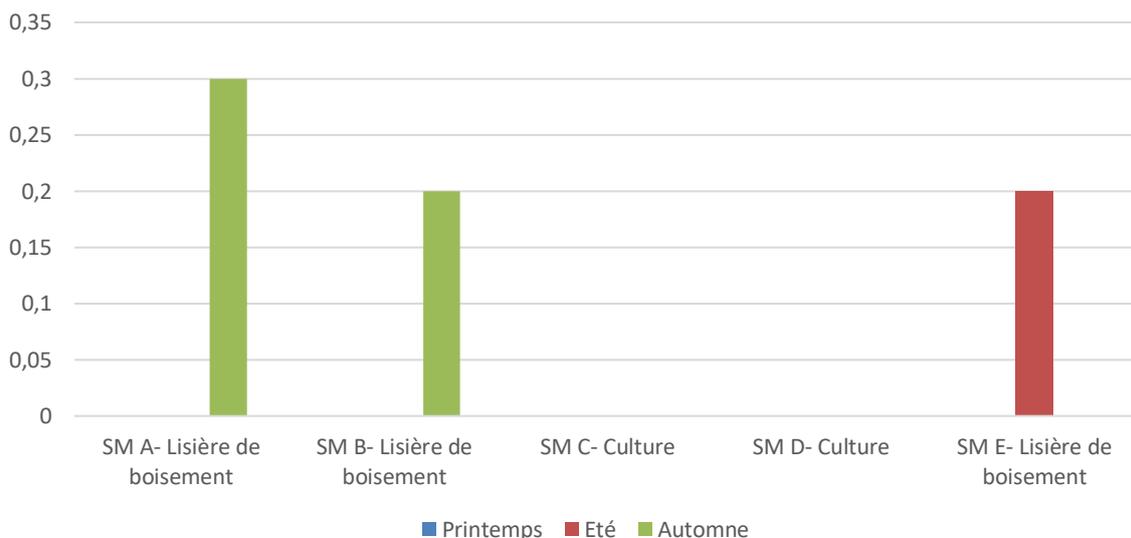


Figure 1 : Nombre de contacts de Grand Rhinolophe par point d'écoute et par saison

Le Grand Rhinolophe est mentionné aux FSD de cinq des sept sites Natura 2000 concernés par le projet : « Vallée de la Bresle », « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes », « Marais et monts de Mareuil-Caubert », « L'Yères » et « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly ».

Seul un cas de collision est répertorié pour le Grand Rhinolophe en Espagne (DÜRR, 2017). Sa technique de vol (chasse au niveau de la végétation), l'expose très peu aux collisions. La note de risque attribuée à l'espèce d'après le protocole national de suivi des parcs est de 2. Le risque de collision pour cette espèce est donc faible.

Le site le plus proche correspond à la « Vallée de la Bresle », situé à environ 2 kilomètres de la ZIP. Les autres ZSC abritant le Grand Rhinolophe sont distants d'environ 14 kilomètres de la zone d'impantation du projet. Cette espèce peut se déplacer jusqu'à 60 km entre ses gîtes d'hibernation et de mise bas. Elle sera donc confrontée au parc éolien de Blancs-Monts.

En considérant que le Grand Rhinolophe n'est pas sensible aux collisions et que l'activité de l'espèce sur le site est faible, il est possible de conclure que l'espèce présente une sensibilité faible et que les incidences du projet éolien sur les populations présentes dans le site Natura 2000 seront peu significatives.

4.2. GRAND Murin

Largement réparti sur l'ensemble de la France, le Grand Murin reste relativement rare et dispersé. Les effectifs nationaux ont enregistré une très importante diminution au cours des années 1970 et 1980. Actuellement, les effectifs tendent à se stabiliser, voire augmenter localement (domaine méditerranéen) (TAPIERO, 2015).

Ce murin utilise une assez grande diversité d'habitats. Il installe généralement ses colonies de parturition au niveau des combles de bâtiments et hiberne en milieu souterrain. Il chasse au niveau des lisières de boisements, le long des haies, dans un contexte pastoral faisant intervenir une importante mosaïque de milieux (ARTHUR & LEMAIRE, 2009). Le Grand Murin peut effectuer des déplacements quotidiens jusqu'à 25-30 km du gîte de mise bas pour gagner son territoire de chasse (ALBALAT & COSSON, 2003).

Les principales menaces du Grand Murin sont l'utilisation non raisonnée d'insecticides et l'intensification de l'agriculture. La fragmentation de son habitat de chasse par les infrastructures est aussi un problème.

Sur le site, le Grand Murin a une activité relativement faible. Il a principalement été contacté en période de transit automnal dans les zones de culture. **Pour cette espèce, l'enjeu est modéré sur la zone d'implantation du projet.**

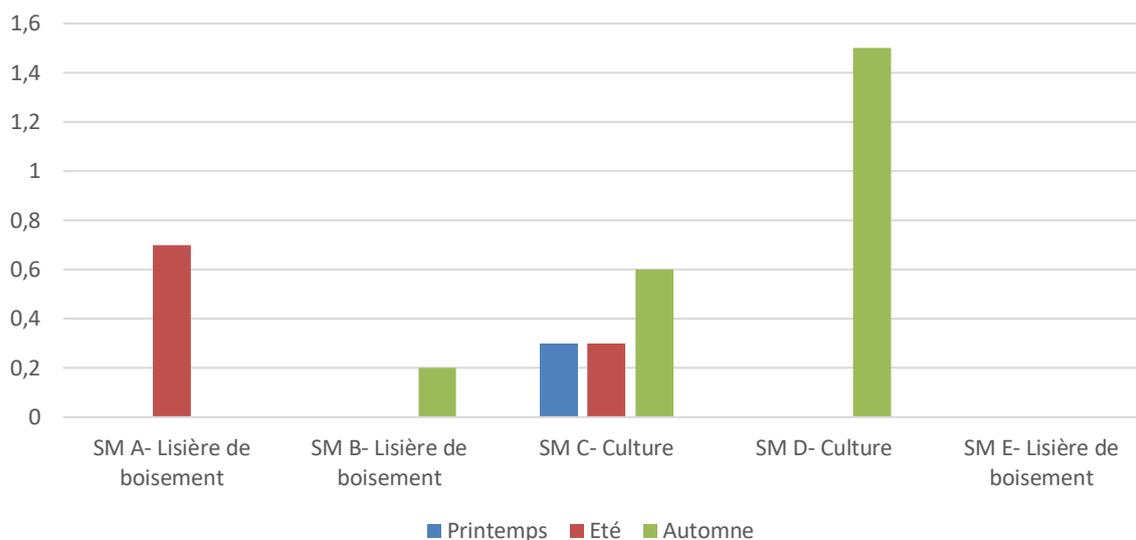


Figure 2 : Répartition des contacts de Grand Murin par point d'écoute et par saison

Le Grand Murin est mentionné aux FSD de cinq des sept sites Natura 2000 concernés par le projet éolien : « Vallée de la Bresle », « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes », « Marais et monts de Mareuil-Caubert », « L'Yères » et « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly ».

Le Grand Murin fait lui aussi partie des espèces faiblement impactées par les éoliennes en termes de collision. À ce jour, seulement 5 cas ont été rapportés dans toute l'Europe (DÜRR, 2017). De plus, la note de risque attribuée à l'espèce d'après le protocole national de suivi des parcs est de 1,5. Cette espèce vole souvent au niveau de la végétation, ou à basse altitude en milieu ouvert (moins de 5 m de haut). Sur le site, le Grand Murin présente une activité globalement faible et a principalement été contacté en période de transit automnal. La sensibilité globale de l'espèce est faible sur le site. De plus, vu l'implantation envisagée, l'impact en termes de risque de collision peut être jugé de faible pour cette espèce.

Le site le plus proche correspond à la « Vallée de la Bresle », situé à environ 2 kilomètres de la ZIP. Les autres ZSC abritant le Grand Murin sont distants d'environ 14 kilomètres de la zone d'impantation du projet.

En considérant que le Grand Murin n'est pas sensible aux collisions et que l'activité de l'espèce sur le site est faible, il est possible de conclure que l'espèce présente une sensibilité faible et que les incidences du projet sur les populations présentent dans les sites Natura 2000 seront peu significatives.

5. Synthèse des éléments d'intérêt européen sensible au projet de parc éolien

Il est rappelé que dans le cadre du projet, deux espèces d'oiseaux et trois de chiroptères issus des sites Natura 2000 peuvent faire l'objet de sensibilités vis-à-vis du parc éolien. Le tableau suivant synthétise les enjeux, sensibilités et impacts pour chaque espèce présente dans chacun des sites Natura 2000. Les mesures ERC sont reprises de l'étude d'impacts.

| Espèce | Enjeu sur le site d'étude de Blancs Monts | Sensibilité générale aux collisions | Sensibilité aux collisions sur le site d'étude | Impact sur le site d'étude | Mesure ERC | Incidence du projet sur les populations des sites Natura 2000 |
|---------------------|---|-------------------------------------|--|----------------------------|------------|---|
| Avifaune | | | | | | |
| Busard des roseaux | Faible | Faible | Faible | Faible | - | Peu significative |
| Busard Saint-Martin | Faible | Faible | Faible | Faible | - | |
| Chiroptères | | | | | | |
| Grand Rhinolophe | Faible | Faible | Faible | Nul à faible | - | Peu significative |
| Grand Murin | Modérée | Faible | Faible | Faible | - | |

Au vu, des espèces présentes dans les sites Natura 2000 potentiellement concernées par le projet, de leur biologie et de leur sensibilité aux éoliennes, il est possible de conclure en une **absence d'effet du projet sur la conservation des espèces et des habitats qui ont permis la désignation des sites Natura 2000.**



CONCLUSION

Dans un rayon de vingt kilomètres autour du projet de parc éolien de Blancs-Monts, huit sites Natura 2000 (7 ZSC et 1 ZPS) sont présents :

- ✚ ZSC FR2200363 « Vallée de la Bresle »
- ✚ ZSC FR2300136 « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes »
- ✚ ZSC FR2200355 « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »
- ✚ ZSC FR2300137 « L'Yères »
- ✚ ZSC FR2200354 « Marais et monts de Mareuil-Caubert »
- ✚ ZSC FR2200346 « Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie) »
- ✚ ZSC FR2200353 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional »
- ✚ ZPS FR2212007 « Etangs et marais du bassin de la Somme »

Le site Natura 2000 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional » ne sera pas concerné par le projet. En effet, les espèces inscrites au FSD sont liées aux pelouses calcaires, habitats absents sur la zone d'étude. De plus, l'importance de ce site est principalement liée aux invertébrés et à la flore. En ce qui concerne les insectes, leurs déplacements sont restreints à quelques centaines de mètres, or ce site se situe à environ 19 km de la ZIP de Blancs-Monts. Il en est de même pour les invertébrés des autres ZSC présentes dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet.

Concernant les oiseaux, seules deux espèces citées dans le FSD de la ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme » sont concernées par le projet (Busard des roseaux et Busard Saint-Martin). Celles-ci sont cependant peu sensibles au risque de collision lié à l'éolien. Ainsi, aucune incidence du projet de Blancs-Monts n'est attendue vis-à-vis de la conservation de ces espèces.

Pour finir, parmi les quatre espèces de chiroptères présentes sur les ZSC alentours, seules deux sont présentes sur le site d'étude (Grand Rhinolophe et Grand Murin). Toutefois, aucune incidence n'est relevée sur ces espèces, notamment du fait de leur faible sensibilité au risque de collision lié à l'éolien. En effet, celles-ci volent essentiellement à basse altitude et à proximité de la végétation.

Il y a donc une absence manifeste d'effet du projet de Blancs-Monts sur la conservation des espèces et des habitats qui a permis la désignation des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle.

Bibliographie

- ALBALAT, F., & E. COSSON. 2003. Bilan sur deux années. Expérience de radio-pistage sur le Petit Murin, *Myotis blythii* (Tomes, 1857) en vue de découvrir une colonie majeure de reproduction dans les Bouches-du-Rhône – Travaux des étés 2002-2003 p. p.17. GCP, Saint-Paul-sur-Ubaye.
- ARTHUR, L., & M. LEMAIRE. 2009. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope ; Museum national d'Histoire Naturelle, Mèze, Paris.
- ARTHUR, L., & M. LEMAIRE. 2015. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope ; Museum national d'Histoire Naturelle, Mèze; Paris. 544 p.
- BARATAUD, M., F. GRANDEMANGE, A. DURANEL, & A. LUGON. 2009. Etude d'une colonie de mise-bas de *Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817) – sélection des gîtes et des habitats de chasse, régime alimentaire, implications dans la gestion de l'habitat forestier. *Rhinolophe* 18: 83–112 p.
- BAS, E., & E. BAS. 2012. Les zones de chasse préférentielles du Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) dans un peuplement en libre évolution de la forêt domaniale de Compiègne (60) pp. p.1–20. Samizdat.
- BOIREAU, J., & P. LE JEUNE. 2007. Etude du régime alimentaire du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774) dans quatre colonies du département du Finistère (France). Résultats et propositions conservatoires. p. p.67. GMB, Sizun.
- BONHNENSTENGEL, T. 2012. Roost selection by the forest-dwelling bat *Myotis bechsteinii* (Mammalia: Chiroptera): implications for its conservation in managed woodlands. *Bull. Société Neuchâtel. Sci. Nat.* 132: 47–62 p.
- DIETZ, C., D. NILL, & O. VON HELVERSEN. 2010. Encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord: biologie, caractéristiques, menaces. Delachaux et Niestlé, Paris.
- DÜRR, T. 2017. Fledermausverluste an Windenergieanlagen / bat fatalities at windturbines in Europe - Daten aus der zentralen Fundkartei der Staatlichen Vogelschutzwarte im Landesamt für Umwelt Brandenburg.
- GAISLER, J. 2001. *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774) – Grosse Hufeisennase. In *Handbuch der Säugetiere Europas, Band 4: Fledertiere, Teil I: Chiroptera I: Rhinolophidae, Vespertilionidae* 1. pp. p.15–37, Krapp F., Wiebelsheim.
- GIRARD-CLAUDON, J. 2011. Bilan de quatre années d'étude de deux espèces de chauves-souris forestières : la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein pp. p.67–73. Bièvre.
- JOUVE, L. 2011. Plan Régional d'Actions pour les Chiroptères en Bourgogne 2011-2015 p. p.126. Société d'histoire naturelle d'Autun.

- MEDARD, P., & V. LECOQ. 2006. Etude télémétrique des territoires utilisés par une colonie de Petits rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*) sur le site de la Reserve de Nyer p. p.41. Espace Nature Environnement, EKO-LOGIK, Conseil Général des Pyrénées-Orientales, Pepieux, Millau, Perpignan.
- NEMOZ, M., M. BARATAUD, S. ROUE, & F. SCHWAAB. 2002. Protection et restauration des habitats de chasse du Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) : cartographie des habitats autour des colonies de mise bas : année 2002. Plan de restauration des Chiroptères p. p.58. SFPEM, Paris.
- PIR, J. B. 1994. Etho-ökologische Untersuchung einer Wochenstubenkolonie der Grossen Hufeisennase (*Rhinolophus ferrumequinum*, Schreber 1774) in Luxemburg. Diplomarbeit am Fachbereich Biologie. Justus-Liebig-Universität, Giessen.
- RANSOME, R. D., & A. M. HUTSON. 2000. Action plan for the conservation of the greater horseshoe bat in Europe (*Rhinolophus ferrumequinum*). Counc. Eur. Publ. Conv. Conserv. Eur. Wildl. Nat. Habitats 57 p.
- ROER, H., & W. SCHÖBER. 2001. *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800) - Kleine Hufeisennase. In Handbuch der Säugetiere Europas, Band 4: Fledertiere. Chiroptera I: Rhinolophidae, Vespertilionidae 1. pp. p.40–53, Kapp F.
- ROUE, S. Y., & M. BARATAUD. 1999. Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe spéc: 1–136 p.
- SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN, & UICN FRANCE. 2015. Liste rouge régionale des Chiroptères de Bourgogne.
- TAPIERO, A. 2015. Plan National d'Actions pour les Chiroptères 2009-2013 : diagnostic des 34 espèces de Chiroptères p. p.95. FCEN, SFPEM, DREAL Franche-Comté.